

George Weston Limitée annonce une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Toronto (Ontario), le 25 mai 2026 (TSX : WN) – George Weston Limitée (« Weston » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui que la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté l'avis déposé par Weston de son intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA »).

L'avis déposé auprès de la TSX stipule que Weston peut, au cours de la période de 12 mois débutant le 27 mai 2026 et se terminant le 26 mai 2027, acheter jusqu'à 18 790 242 actions ordinaires de Weston (les « actions ordinaires »), représentant environ 5 % des 375 804 840 actions ordinaires émises et en circulation au 13 mai 2026, au moyen d'une OPRCNA par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles ou par tout autre moyen autorisé par la TSX ou la loi applicable. Compte tenu de la moyenne quotidienne des opérations au cours des six derniers mois, qui s'élève à 281 291, les achats quotidiens seront limités à 70 322 actions ordinaires, sauf pour les exceptions relatives aux achats de blocs et les achats auprès de Wittington Investments, Limited (« Wittington »), l'actionnaire majoritaire de Weston.

Lors de sa précédente OPRCNA, qui a débuté le 27 mai 2025 et pris fin le 26 mai 2026, Weston avait demandé et reçu l'approbation de la TSX pour le rachat d'au plus 19 344 552 actions ordinaires. Au 13 mai 2026, Weston avait racheté 11 394 195 actions ordinaires dans le cadre de sa précédente OPRCNA par voie d'achats sur le marché libre à la TSX et aux termes de contrats d'achat de gré à gré faisant l'objet d'une dispense, à un prix moyen pondéré de 92,95 \$.

Les achats d'actions ordinaires seront effectués dans le cadre d'opérations sur le marché libre à la TSX ou par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles. En outre, Weston peut conclure des contrats d'achat à terme ou de swap relativement aux actions ordinaires, lesquelles pourront faire l'objet d'une livraison physique ou d'un règlement en espèces, ou d'une combinaison des deux, dans tous les cas sous réserve de l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation, au besoin, et selon les modalités et aux moments permis par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Le prix à terme sera basé sur le cours, le rendement des actions et les taux d'intérêt du marché. Weston peut également acheter des actions ordinaires au moyen de contrats de gré à gré ou dans le cadre de programmes de rachat d'actions si elle reçoit une ordonnance de dispense pour offre publique de rachat l'autorisant à effectuer de tels achats. Tout achat d'actions ordinaires effectué au moyen de contrats de gré à gré ou dans le cadre de programmes de rachat d'actions peut être effectué à un prix inférieur au cours du marché, comme le prévoit l'ordonnance de dispense pour offre publique de rachat pertinente.

Les décisions concernant le calendrier des futurs achats d'actions ordinaires seront prises en fonction des conditions du marché, du prix des actions ordinaires et d'autres facteurs. Weston peut choisir de suspendre ou d'interrompre son OPRCNA à tout moment, sous réserve des modalités de tout régime d'achat automatique d'actions déjà établi. Les actions ordinaires achetées dans le cadre de l'OPRCNA seront annulées ou utilisées aux fins du règlement d'unités d'actions incessibles ou d'unités d'actions liées au rendement. Weston estime que le cours des actions ordinaires pourrait être tel que l'achat de celles-ci pourrait constituer une utilisation intéressante et appropriée des fonds de la Société. Weston peut également utiliser son OPRCNA pour acquérir le nombre d'actions ordinaires émises par suite de l'exercice d'options afin de compenser l'effet dilutif des options qui ont été exercées.

Selon une dispense accordée par la TSX, conformément à ses règles, règlements et politiques et en lien avec l'OPRCNA, Wittington participera à l'OPRCNA dans une proportion correspondant à sa participation, en pourcentage, dans Weston, ce qui est conforme à la dispense accordée par la TSX en 2025. Une telle participation permet d'éliminer l'effet relutif que l'OPRCNA aurait autrement sur le pourcentage de participation de Wittington dans Weston. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être rachetées dans le cadre de l'OPRCNA sera réduit par le nombre d'actions ordinaires rachetées par Weston auprès de Wittington.

Les rachats seront effectués auprès de Wittington pendant une séance de bourse extraordinaire de la TSX, en vertu d'une convention de régime d'aliénation automatique conclue entre le courtier de Weston, Weston et Wittington (la « convention de RAA »). Les rachats seront effectués auprès de Wittington lors d'un jour de bourse, conformément à la convention de RAA, lorsque Weston procède à un rachat auprès d'autres actionnaires. Dans l'éventualité où Wittington ne vendrait pas d'actions ordinaires lors d'un jour de bourse, comme les conditions de la convention de RAA l'exigent (sauf en raison d'un événement perturbateur des marchés), la dispense de la TSX cessera de s'appliquer et

Weston ne sera pas autorisée à effectuer d'autres rachats auprès de Wittington dans le cadre de l'OPRCNA. De temps à autre, Wittington peut également vendre ou acheter des actions ordinaires en dehors du cadre de l'OPRCNA, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. La quote-part de Wittington, aux fins du calcul de la participation de cette dernière à l'OPRCNA, sera rajustée en fonction de ces achats ou ventes, le cas échéant, conformément à la convention de RAA.

De temps à autre, lorsque Weston ne possède pas d'informations non publiques importantes sur elle-même ou sur ses titres, elle peut conclure un plan prédéfini avec son courtier pour permettre l'achat d'actions ordinaires à des moments où Weston ne serait normalement pas active sur le marché en raison de ses propres périodes d'interdiction de négociation et de ses règles internes en matière de délit d'initié. Tout plan de ce type que Weston peut conclure avec son courtier sera adopté conformément aux dispositions des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Weston a l'intention de conclure un plan d'achat automatique d'actions avec un courtier le 27 mai 2026 ou vers cette date en vue de faciliter les rachats dans le cadre de l'OPRCNA.

À propos de George Weston Limitée

George Weston Limitée est une société ouverte canadienne fondée en 1882. La Société exerce ses activités dans ses deux secteurs d'exploitation devant être déclarés : Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Loblaw offre à ses clients des services d'alimentation, de pharmacie et de soins de santé, d'autres produits de santé et de beauté, des vêtements, des articles d'usage courant, ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. Loblaw offre également des services de cartes de crédit et des services bancaires quotidiens, ainsi que des services de courtage d'assurance. Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles de commerce de détail, industriels, à usage mixte et résidentiels situés partout au Canada.

Relations avec les investisseurs

Roy MacDonald

Vice-président de groupe, Relations avec les investisseurs

investor@weston.ca